

Romont fait le bilan d'un échec

Un rapport détaille le processus d'abandon du projet d'école primaire du chef-lieu glânois



Les élèves romontois devront encore patienter avant de fouler une nouvelle cour de récréation. © Charly Rappo-archives

Charles Grandjean

Publié le 7 mai 2020

Temps de lecture estimé : **5 minutes**

Glâne » «Notre communication dans le dossier a été défailante.» C'est l'une des leçons que le Conseil communal de Romont, par la voix de son vice-syndic Jean-Denis Cornu, a tirée de la gestion du projet de nouvelle école primaire. Représentants du chef-lieu et de la préfecture étaient réunis hier à l'Hôtel-de-Ville de Romont en conférence de presse. Au centre de l'attention: la publication d'un rapport de 35 pages accompagné de plus de 350 pages d'annexes.

Il avait été exigé par le préfet Willy Schorderet à l'automne 2019. L'enjeu: faire la lumière dans un dossier où l'Exécutif romontois s'était longtemps caché derrière une clause de confidentialité inexistante. Une prétendue clause qui l'aurait lié au bureau d'architectes Bauart, lauréat avec son projet Zelda du concours d'architecture lancé en 2014. Avec la parution du rapport, le préfet Willy Schorderet considère que «l'affaire Zelda est ainsi close». Retour sur les moments charnières d'un dossier que le Conseil communal tente actuellement de remettre sur les bons rails (lire ci-contre).

La décision de l'exécutif de renoncer au projet Zelda remonte au 20 février 2017. Elle a été prise «à une très forte majorité», lit-on dans le rapport. Une issue amorcée le 19 décembre 2016 lors «d'un débat nourri». Insatisfaction par rapport aux solutions proposées par le bureau Bauart et souci des coûts sont les principaux motifs invoqués. En place depuis le 18 avril 2016, l'actuel Conseil communal avait repris le dossier Zelda en faisant dresser une liste des points à discuter. La liste en comptera quatorze.

Le ver dans le fruit

Mais le ver était déjà dans le fruit dès le concours d'architecture en 2014. Certains des griefs remontaient au moment de la désignation même du bureau lauréat. Qu'il s'agisse de l'organisation du sous-sol, de l'éclairage naturel des salles ou de l'aménagement de la cour. Autant de points pour lesquels le jury – qui avait désigné le vainqueur du concours à l'unanimité – avait émis des recommandations. Courant 2015, le comité de pilotage étoffe la liste des points à rediscuter. Au même moment, les enseignants, s'estimant exclus du processus, pointent une mauvaise répartition des locaux.

Quant aux inquiétudes financières, le rapport en fait mention à partir de juin 2015 à propos du montant articulé de 34,6 millions de francs. La commune souhaite alors que les architectes calculent les coûts des plus-values

envisagées. La commission financière met aussi en garde l'exécutif dès 2015. Si l'économie générale du projet était l'un des quatre critères du concours, celui-ci n'imposait pas de limite. Seule une étude de faisabilité avait devisé un tel projet d'école à 27,3 millions de francs.

Clause absente

Aucune clause de confidentialité n'apparaît lors de la rupture de collaboration entre le bureau d'architectes et la commune. Un échange par avocats interposés mentionne en revanche une demande «de ne pas critiquer le travail et l'engagement du bureau Bauart». L'architecte prie aussi la commune de ne pas «rajouter un préjudice moral» à l'encontre de son bureau, alors qu'il accuse réception de la décision d'abandon du projet Zelda. Le tout sur fond d'enjeu pécuniaire autour de la résiliation de contrat. «On a annoncé l'abandon au Conseil général de février 2017, explique le conseiller communal Didier Demierre. Les pourparlers avec Bauart ont duré huit mois, jusqu'en octobre. On s'est alors dit qu'il ne fallait surtout rien dire, car les premières prétentions de Bauart étaient plus élevées.»

«Le Conseil communal a interprété une clause de confidentialité qui n'en était pas une par souci de respecter la convention passée avec Bauart pour liquider le dossier», explique encore le vice-syndic Jean-Denis Cornu. «Ce rapport nous a également rappelé le contexte dans lequel la commune devait communiquer alors qu'il y avait des avocats de tous les côtés, a pour sa part relevé le lieutenant de préfet Valentin Bard. Les avocats sont soumis au secret dans le cadre de leurs discussions. La commune se retrouvait un peu prise en étau.»

Dix mois pour une école

L'Exécutif de Romont veut construire en 10 mois une école modulaire de 36 classes sur le site En Bouley. Son idée est de la louer temporairement à l'école secondaire (LL du 27 février). L'ambition: que les élèves du Cycle d'orientation de la Glâne (COG) y aient accès à la rentrée 2021. Le COG investirait cette infrastructure durant trois ans, le temps des rénovations au CO. Le vice-syndic Jean-Denis Cornu mise sur un système de location où COG et commune y gagneraient financièrement. A l'horizon 2024, l'école remise à niveau accueillerait cette fois les élèves du primaire, dont ceux de Billens-Hennens et de Mézières. «Les autorités de ces communes ont déjà donné leur aval.» Les délégués du COG se prononceront sur la question vraisemblablement en juin. Quant aux conseillers généraux, ils voteront un crédit d'étude en ce sens en juillet. «La commune est en contact avec un architecte membre de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.»

CG

En dates

6 juin 2014

Lancement du concours d'architecture

17 octobre 2014

Le projet Zelda du bureau Bauart désigné vainqueur

20 février 2017

Abandon du projet

26 avril 2019

Lancement d'un projet avec planificateur

28 octobre 2019

Nouvel abandon suite à des recours d'architectes